

LE GONCOURT DES LYCÉENS

En 1987, une initiative originale d'incitation à la lecture au lycée naît à Rennes d'un rapprochement entre l'action culturelle du Rectorat et de la Fnac : dans ce partenariat, le libraire fournit des livres de la sélection Goncourt et l'éducation nationale apporte des classes et des enseignants motivés par cette expérimentation. Devant le succès, l'action est reconduite l'année suivante, devient le Goncourt des lycéens, avec l'autorisation de l'Académie Goncourt. Au fil des années, l'opération a été en perpétuelle évolution pour toujours mieux s'adapter à un public d'élèves sans cesse élargi, mais son principe général est resté le même : faire du Prix Goncourt des lycéens un prix de lecteurs original et crédible.

Objectifs du concours : lire, élire, relire

Deux mois de lectures, d'activités et d'apprentissages intensifs avec l'enjeu de proclamer un prix littéraire qui soit représentatif d'un jeune public lycéen et de ses valeurs : le Prix Goncourt des Lycéens au sens strict représente avant tout une incitation à la lecture en milieu scolaire lycéen. L'ensemble de l'opération va bien au-delà : il s'agit ni plus ni moins de contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'enseignement du français en lycée que sont la constitution d'une culture, la formation personnelle, et la formation du citoyen.

En recentrant leurs finalités sur l'ouverture culturelle et sur la formation de l'esprit critique, les nouvelles instructions officielles

de français placent, comme on le sait, la lecture cursive au même rang, sinon sur le même plan, que la lecture analytique. D'autre part, le programme accorde une place majeure à l'approche des mouvements littéraires et culturels.

A qui s'adresse le Goncourt des lycéens ?

L'opération s'adresse à tous les publics lycéens : tous les niveaux (de la seconde aux classes de BTS), toutes les séries, qu'elles soient littéraires, scientifiques, technologiques ou agricoles, peuvent être représentées.

Dans chaque lycée participant, le Goncourt des Lycéens doit mobiliser une classe entière en effectif complet. Il n'est pas une activité de club de lecture réservée à des élèves volontaires. La classe est accompagnée par le professeur de Français et le professeur documentaliste.

Chaque lycée participant est parrainé par la Fnac de la ville où il est situé. La Fnac satisfait gratuitement les besoins en livres de la classe, elle en reçoit quatre-vingts. En Bretagne, région initiatrice de l'opération, aux trois lycées parrainés par les Fnac de Rennes, Brest et Lorient, s'ajoutent quatre établissements qui reçoivent une subvention du Conseil régional de Bretagne pour l'achat des livres.

Dans chaque académie, le choix du ou des lycées est confié au Délégué Académique aux Arts et à la Culture du Rectorat, avec l'aide éventuelle du chargé de communication de la Fnac. Les lycées retenus sont ceux dans lesquels l'incitation à la lecture aura les meilleurs effets, et la classe choisie, celle où l'on estimera que la conjonction des moyens offerts et leur utilisation pédagogique permettra aux élèves d'en retirer le plus grand bénéfice. À ce titre, la qualité de la coordination entre le professeur de lettres, le professeur documentaliste et le chef d'établissement ou son adjoint constitue un critère essentiel.

Quelle sélection de livres ?

Les lycéens lisent la même sélection que les académiciens Goncourt. Elle correspond à la liste publiée en septembre. L'inscription au PGL implique une acceptation totale, sans restriction aucune, de la sélection Goncourt.

Les élèves doivent-ils tout lire ?

Il faut absolument tendre vers la lecture intégrale de la sélection. Le peuvent-ils ? De plus en plus d'élèves parviennent à tout lire dans les délais. Les délégués de classe doivent avoir tout lu. Pour ce faire, il est évidemment nécessaire de proposer l'intégralité de la sélection aux élèves, quels que soient les oeuvres et leur contenu.

Calendrier

Avant la mi-mai

- Dépôt des candidatures auprès de la DAAC du rectorat et auprès du chargé de communication de la Fnac.

Entre mai et juin

- Les DAAC informent l'association Bruit de Lire des établissements retenus.
- L'association leur envoie le Mode d'emploi du Prix et une fiche d'identité à remplir concernant la classe participante.

En juin

- Une réunion d'information à l'intention de l'enseignant et/ou du documentaliste en charge de la classe Goncourt est organisée par le Ministère de l'éducation nationale à Paris.
- L'établissement organise et prend en charge le déplacement à Paris pour la réunion d'information.

Début septembre

- publication de la sélection de l'Académie Goncourt.
- Réception des livres offerts par la Fnac et organisation de la rotation.
- Début des lectures et des échanges.
- Un appel à candidature est lancé auprès des lycées pour participer aux Rencontres nationales Goncourt de Rennes qui ont lieu habituellement la première semaine du mois de décembre.

D'octobre à novembre

- Organisation par la Fnac de 6 à 8 forums régionaux réunissant des écrivains de la sélection.
- Au terme de la période de lecture, la classe élit un délégué qui la représentera lors des délibérations par région Goncourt.

Le délégué doit avoir lu l'ensemble de la sélection.

- Après d'ultimes discussions, chaque classe choisit les trois romans qu'elle considère comme les meilleurs. Le choix de la classe ne sera communiqué que lors des délibérations.

Début novembre : délibérations

- Les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.
- La Fnac prend en charge l'organisation logistique de ces délibérations.
- Le délégué de chaque classe et l'enseignant responsable se rendront jusqu'au centre de délibération de la région Goncourt à laquelle ils appartiennent. Le coordonnateur régional de la Fnac décide du lieu et en informe les enseignants. À l'issue des débats, les deux délégués de région proclament publiquement les titres des trois romans sélectionnés, sans les hiérarchiser.

Les délibérations nationales à Rennes

- L'organisation logistique et les déplacements des délégués régionaux sont pris en charge par la Fnac et l'association Bruit de Lire.
- La veille des délibérations nationales vers 18h, les délégués et leurs enseignants seront accueillis à Rennes.
- Le Prix Goncourt des Lycéens est annoncé vers 12h45 devant la presse.

(Généralement les délibérations régionales ont lieu un vendredi et les délibérations nationales le lundi suivant)

Décembre : rencontres nationales à Rennes

La participation à ces Rencontres est basée sur le volontariat et n'est donc pas obligatoire. Une contribution forfaitaire de 900 € est demandée à chaque classe présente aux Rencontres nationales Goncourt des lycéens. La participation ne sera prise en compte qu'après réception d'un engagement financier de l'établissement. Tous les frais de transport, d'hébergement, d'accueil sont pris en charge par l'association.

Ces journées permettent de poursuivre le travail commencé par la lecture des romans de la sélection et il ne s'agit pas seulement de venir écouter les romanciers mais bien de préparer les échanges et les questions qui seront posées dans les forums ou les séances plénières. En effet, les lycéens et leurs professeurs y rencontrent tour à tour

les écrivains qu'ils ont lus, mais aussi les académiciens Goncourt, les éditeurs, des directeurs de collections, des critiques littéraires et des bibliothécaires.

Le nombre de classes pouvant être accueillies étant limité, une candidature motivée sera demandée courant septembre 2012 aux classes intéressées. Une commission étudiera les candidatures. Le choix reposera sur le respect des délais demandés, les motivations exposées et veillera à une répartition géographique équitable.

Engagement des établissements

- À prendre connaissance du Mode d'emploi et favoriser dans la mesure du possible toutes les activités mises en œuvre autour du Goncourt des lycéens.
- À retourner la fiche d'identité du lycée
- À faciliter la participation d'une représentation au moins à la réunion de présentation à Paris (l'enseignant et/ou le documentaliste). Les frais de déplacement (transport et repas) sont à la charge du lycée.
- À prendre en charge le déplacement de l'élève délégué accompagné d'un enseignant aux délibérations régionales.
- À fournir une contribution de 900 euros si et seulement si il souhaite participer aux Rencontres nationales Goncourt des lycéens de Rennes et que sa candidature est retenue.

Document mis à jour le 24/04/2012